

Laniel	Prud'homme
Laprise	Reid
Leblanc (Laurier)	Richard
Lessard	Richardson
(Lac-Saint-Jean)	Roberts
Lewis	Rochon
Macdonald (Rosedale)	Rose
MacInnis, M ^{me}	Roy (Timmins)
Mackasey	Roy (Laval)
McBride	Saltsman
McIlraith	Sharp
McNulty	Smith (Northumberland- Miramichi)
Mahoney	Smith (Saint-Jean)
Marceau	Stafford
Marchand (Langelier)	Stanbury
Marchand (Kamloops- Cariboo)	Stewart (Cochrane)
Mather	Stewart (Okanagan- Kootenay)
Mongrain	St. Pierre
Morison	Sulatycky
Munro	Tétrault
Murphy	Thomas (Maisonneuve)
Noël	Thomson (Battleford- Kindersley)
Nystrom	Trudeau
Olson	Turner (Ottawa- Carleton)
Orange	Walker
Orlikow	Watson
Osler	Whelan
Pelletier	Whicher
Penner	Whiting
Pepin	Winch—122.
Perrault	
Peters	
Pilon	

• (4.30 p.m.)

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le discours du secrétaire d'État (M. Pelletier) sur ce projet de loi était vraiment étrange. Il s'agit d'un sujet qui a capté l'intérêt et l'attention du public canadien. Les journaux sont remplis d'articles là-dessus et la tribune des courriéristes parlementaires était cinq ou six fois plus remplie qu'à l'ordinaire lorsque les députés parlaient de cette Compagnie. Le comité s'est réuni durant trois semaines, matin, midi et soir, pour s'acquitter de sa tâche. Et voilà que le ministre se contente d'une déclaration de cinq minutes, au cours de laquelle il n'a pas voulu essayer d'expliquer la position du gouvernement sur les questions fondamentales soulevées à propos de la prétendue incompétence de la CJC, sans parler des accusations plus graves portées contre elle.

En soumettant ce bill, le ministre laisse entendre qu'il s'agit d'une mesure relativement peu importante. J'aimerais faire remarquer que c'est beaucoup plus sérieux. Ce que le ministre demande, c'est que les députés et le public achètent un chat en poche sous le prétexte qu'à une certaine date avant Noël le gouvernement proposera la première lecture d'un projet de loi qui apportera des modifications fondamentales à la loi constituant la

CJC. En l'occurrence, le ministre suggère que nous adoptions ce bill sans délai. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne sommes pas disposés à coopérer avec le ministre et avec le gouvernement à ce sujet.

On pourrait croire qu'il est ici question du procès de la Compagnie des jeunes Canadiens. A mon avis, ce n'est pas cela qui est en cause, aujourd'hui, il ne s'agit pas de juger de l'incompétence ou des prétendues erreurs de la Compagnie mais bien de la façon dont le gouvernement du Canada a mené cette affaire depuis le début.

La mesure législative initiale créant la Compagnie des jeunes Canadiens n'a pas donné lieu à un long débat. Les députés des quatre partis ont prononcé en tout, moins de vingt-quatre discours. Presque sans exception, on appuyait entièrement l'idée et les principes formulés dans le projet de loi. Il a été adopté sans vote inscrit. On a alors dit des choses intéressantes. Voici ce que le premier ministre de l'époque a déclaré de la Compagnie des jeunes Canadiens:

... j'ai bon espoir... que la Compagnie... aura un rôle utile, intéressant et innovateur à jouer... le projet de loi... s'inspire... de ce principe... la nécessité d'assurer à la Compagnie le plus d'autonomie et de souplesse possible...

Parlant au nom de l'opposition officielle, le député de Qu'Appelle de l'époque, l'honorable Alvin Hamilton, avait dit:

Ce genre de mesure législative, à mon sens, peut faire beaucoup de bien, au pays comme à l'étranger.

Mon collègue, le député de Greenwood (M. Brewin), l'avait appuyé en faisant observer que notre parti était de cet avis depuis le début.

Il ressort clairement aujourd'hui, je pense, que le motif qui avait incité le gouvernement à présenter la mesure prévoyant l'établissement de la Compagnie des jeunes Canadiens n'était pas aussi simple et aussi idéaliste que le prétendait le premier ministre de l'époque. Beaucoup de cynisme et d'opportunisme politique s'alliaient à cet idéalisme. Le gouvernement canadien de ce temps s'était rendu compte de l'énorme envoûtement qu'avait suscité le président Kennedy en proposant pour les États-Unis la guerre contre la pauvreté, l'établissement du Corps de la paix pour les services extérieurs et la mise en œuvre du programme dit VISTA. Le gouvernement et les responsables de ce projet le considéraient avantageux pour eux puisqu'il pourrait intéresser la jeunesse. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a présenté une mesure législative visant à la création de cette Compagnie.